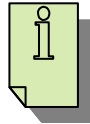


V- RISQUE INFECTIEUX

En cas d'épidémie ou de pandémie représentant des risques sanitaires majeurs, la Préfecture de la Haute Garonne, relayée par les communes a élaboré un Plan de Sauvegarde.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?



Vous tenir informé de l'évolution de la situation (par la radio, la télé, les informations diffusées par la Mairie).



Respecter les informations qui seront données par les médias
Dès les premiers symptômes, toux, maux de gorge, fièvre, consulter un médecin.



Limitier les déplacements et les contacts au strict nécessaire.



Eviter les lieux de rassemblements trop fréquentés

VI - RISQUE D'INONDATION DE PLAINE

Notre commune est peu exposée à des risques d'inondation de plaine.

Mais des inondations sont toujours possibles.

Elles peuvent être dues à des ruptures de digues, à de fortes précipitations entraînant la saturation des réseaux d'évacuation des eaux pluviales, au débordement du Touch.

Ce risque a été mis en évidence au travers du Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

LES ZONES CONCERNEES :

Celles de la carte informative de la Direction Régionale de l'Environnement (DIRENREAL) et du Plan de Prévention des Risques INONDATION (PPRi), documents consultables en Mairie et sur le site internet <http://www.saintclarderiviere.fr>.

DIFFUSION DE L'ALERTE :

L'alerte donnée au Maire par la Préfecture ou la Gendarmerie, sera retransmise localement et à intervalle régulier au moyen d'une sonorisation mobile en indiquant le nom des rues concernées et la conduite à tenir.

En complément :

Les cloches de l'église sonneront le tocsin

II- RISQUES ATMOSPHÉRIQUES

- ✕ Les tempêtes (vents violents, fortes précipitations, grêle, orages)
- ✕ La canicule,
- ✕ La neige et le verglas.

ALERTE :

Les dispositifs se traduisent sous forme de cartes de vigilance établies par Météo France (T.V. et radios nationales) comprenant 4 niveaux :

1. **Vert** : pas de vigilance particulière,
2. **Jaune** : état de vigilance,
3. **Orange** : état de grande vigilance,
4. **Rouge** : état d'extrême vigilance.

Se tenir informé des conditions météo et du niveau de vigilance.

Si le niveau rouge est atteint, le Maire est informé et prévient la population de la conduite à tenir.

L'église sonne le tocsin et l'alerte sera transmise au moyen d'une sonorisation mobile.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

✕ **En cas de tempête :**

1. **Avant** : Limiter les déplacements et fermer les portes, fenêtres et volets.
2. **Pendant** : Rester à l'intérieur des bâtiments en dur et écouter les informations à la radio.
3. **Après** : Ne pas toucher aux fils électriques tombés. Couper ou faire couper les branches gênant la libre circulation.
- 4.

✕ **En cas de neige ou de verglas :**

Eviter de prendre la route,
Déneiger le trottoir devant votre domicile.

✕ **En cas de canicule :**

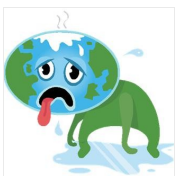
Le Plan Canicule est déclenché du 1^{er} Juin au 31 Août en fonction du niveau d'alerte de Météo France. En cas de problème, téléphoner au numéro d'urgence 08 00 06 66 66.

Les personnes isolées ou âgées de plus de 65 ans peuvent s'inscrire sur la liste des personnes vulnérables auprès de la Mairie au 05 61 56 01 92.

La salle des fêtes Claude Nougaro, ainsi que la Salle du 3^{ème} Age seront mises à disposition de toutes les personnes souhaitant rejoindre des locaux rafraîchis ou climatisés, et ne pas rester isolées.

Quelques conseils en cas de fortes chaleurs :

- Boire régulièrement de l'eau et faire boire les enfants,
- Fermer volets et fenêtres la journée,
- Ne pas laisser les volets ouverts la nuit, même en cas de forte chaleur (risques de cambriolages accrus)
- Privilégier les déplacements dans des lieux climatisés,
- Prendre des nouvelles de vos voisins seuls ou âgés.



III- RISQUE DÛ AU TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES

1. Le risque de transport de matières dangereuses (T.M.D.) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière ou par canalisation.

La chute d'un avion.

La conduite de gaz haute pression borde le village dans les zones non habitées.

On observe trois types d'effets qui peuvent être associés :

Une explosion peut-être provoquée par un choc avec production d'étincelles (notamment pour les citernes transportant du gaz inflammable), ou pour les canalisations de transport exposées aux agressions d'engins de travaux public, par l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits ou par l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions. L'explosion peut avoir des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression dû à l'onde de choc.) Ces effets sont ressentis à proximité du sinistre et jusque dans un rayon de plusieurs centaines de mètres.

Un incendie, peut-être provoqué par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc avec production d'étincelles, la chute d'un avion dans la commune, l'inflammation accidentelle suite à une fuite (citerne ou réservoir de carburant, canalisation de transport gaz), un incendie de produits inflammables solides engendre de graves brûlures qui peuvent être aggravées par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication liés à l'émission de fumées toxiques.

Un dégagement de nuage toxique peut provenir d'une fuite de produit toxique ou résulter d'une combustion (même d'un produit non toxique). En se propageant dans l'air, l'eau ou sur le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation de produits contaminés, ou par contact. Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à quelques kilomètres du lieu du sinistre.

IMPORTANT :

Ces risques sont par définition diffus, et hormis la canalisation de gaz qui borde notre commune, ils ne peuvent être localisés précisément.

Les axes routiers les plus importants ont toutefois une probabilité plus grande d'être concernés par ce type de risque.

MESURES A PRENDRE EN CAS D'ALERTE :

Pendant :

Eloignez-vous du lieu de l'accident selon un axe perpendiculaire au vent pour éviter les fumées et les émanations toxiques,

Prévenez les pompiers (Tél. 18 ou 112) en indiquant si possible le « code danger » indiqué sur la plaque orange du camion.

EN CAS DE RUPTURE DE : ✕ CANALISATION GAZ DE TRANSPORT,

TELEPHONEZ IMMEDIATEMENT AU N° VERT : 0800 028 800

✕ CANALISATION DE DISTRIBUTION GAZ,

TELEPHONEZ IMMEDIATEMENT AU N° VERT : 0810 131 433 (Urgences G.D.F.)

24h/24 7 JOURS/7



Si vous entendez le signal d'alerte des pompiers ou des autorités locales :

Enfermez-vous dans un local clos,

Fermez portes et fenêtres, coupez les ventilations et climatisations pour éviter les entrées d'air.

Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre des services de secours,

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants, la municipalité et les services de secours s'occupent d'eux,

Ne téléphonez pas afin de laisser libres les lignes pour les secours.

Après :

A la fin de l'alerte, aérez le local.

IV- RISQUE D'INCENDIE

Les risques auxquels la commune peut-être confrontée sont les suivants :

Risque d'incendie d'un immeuble,

Feux de broussailles,

Incendie d'un véhicule.



Comment donner l'alerte ?

Si vous êtes témoin d'un départ de feu, appeler les pompiers d'urgence en composant le 18 ou le 112 depuis un portable. Ne pas interrompre la communication sans l'accord des secours.

Que faire à l'approche du sinistre ?

Abriter ou isoler les bouteilles de gaz afin d'éviter tous risques d'explosion,

Fermer portes et volets,

Suivre les instructions des sapeurs pompiers, n'évacuez les lieux que sur leur décision.

Si le sinistre est là ?

Se réfugier dans un lieu sûr.

Abriter ou isoler les véhicules

Calfeutrer les ouvertures et les bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des flammes et des fumées,

Attendre l'arrivée des sapeurs-pompiers et suivre leurs instructions.

Après le sinistre ?

Ne pas sortir avant la fin de l'extinction de l'incendie,

Inspecter soigneusement le tour de la maison afin d'éviter toute reprise de feu,

Prendre des nouvelles de vos voisins.